

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE CONTRECŒUR

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le mardi 16 décembre 2025 à 19 h, à laquelle sont présents :

Madame la mairesse, Maud Allaire  
Madame la conseillère, Maggy Bissonnette  
Madame la conseillère, Manon Handfield  
Madame la conseillère, Catherine Rondeau  
Monsieur le conseiller, Claude Dansereau  
Monsieur le conseiller, Stéphane Desrosiers  
Monsieur le conseiller, René Laprade

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Maud Allaire.

Sont également présentes :

Monsieur Thierry Larrivée, directeur général  
Madame Éléa Claveau, notaire, OMA, directrice des Services juridiques et greffe

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION - ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR
4. AVIS DE MOTION
  - 4.1 Règlement A-109 concernant la tarification de certains biens, services et activités de la Ville
  - 4.2 Règlement A-111 relatif à la taxation 2026
5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 5.1 Autorisation de signature - Acte de vente - Lot 6 635 899 - Terrain rue Papin
  - 5.2 Autorisation de signature – Entente – Service animalier Pierre-De-Saurel et Régions
  - 5.3 Autorisation de signature – Promesse d’achat – Lot 6 546 167 – Piste cyclable rue des Ormes / Saint-Antoine
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

Le quorum étant constaté conformément à l'article 321 de la *Loi sur les cités et villes*, la mairesse et présidente d'assemblée constate la régularité et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19 h en présence de la directrice des Services juridiques et greffe et du directeur général.

À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

#### ADOPTION - ORDRE DU JOUR

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

#### PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS PRÉVUS À L'ORDRE DU JOUR

#### AVIS DE MOTION

#### RÈGLEMENT A-109 CONCERNANT LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller René Laprade.

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption, le règlement A-109 concernant à la tarification de certains biens, services et activités de la Ville.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

#### RÈGLEMENT A-111 RELATIF À LA TAXATION 2026

Avis de motion est donné par madame la conseillère Maggy Bissonnette.

QU'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption, le règlement A-111 relatif à la taxation 2026.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

#### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2025-12-301

AUTORISATION DE SIGNATURE - ACTE DE VENTE - LOT 6 635 899 - TERRAIN RUE PAPIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville est propriétaire de deux (2) lots contigus au lot 6 635 899, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite procéder à une opération cadastrale pour fusionner les trois (3) lots et ainsi pourvoir aller en appel de propositions pour un projet de développement immobilier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'acquérir le lot 6 635 899.

Il est proposé par : Madame Manon Handfield

Appuyée par : Monsieur René Laprade

Et résolu unanimement :

D'ENTÉRINER la signature de l'acte de vente, au montant de cent quinze mille dollars (115 000,00 \$), intervenu avec le propriétaire du lot 6 635 899, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, par la mairesse et la directrice des Services juridiques et greffe, le 15 décembre dernier et de permettre à celles-ci de signer tout autre document donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2025-12-302

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE – SERVICE ANIMALIER  
PIERRE-DE-SAUREL ET RÉGIONS

---

CONSIDÉRANT QU'en conformité avec la *Loi sur les cités et villes*, une municipalité peut conclure une entente de gré à gré avec un organisme à but non lucratif pour la fourniture de services de contrôle et de refuge animaliers;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et de la *Loi visant à favoriser les interventions des municipalités en matière d'animaux domestiques et en permettant l'application de la loi visant à mieux encadrer les chiens dangereux*, la Ville peut également conclure une entente pour assurer l'application d'un règlement concernant les animaux et assurer le respect des lois et règlements;

CONSIDÉRANT QU'une réglementation relative aux animaux est en vigueur à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le Service animalier Pierre-de Saurel et Régions est un organisme à but non lucratif offrant des services de gestion animalière qui cadrent avec les besoins de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente avec cet organisme, laquelle vient à échéance le 31 décembre 2025.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau

Appuyée par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de services à intervenir avec le Service animalier Pierre-de Saurel et Régions ainsi que tout document donnant effet aux présentes.

ADOPTÉE

2025-12-303

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROMESSE D'ACHAT – LOT 6 546 167 –  
PISTE CYCLABLE RUE DES ORMES / SAINT-ANTOINE

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir un terrain situé au coin de la rue des Ormes et de la rue Saint-Antoine portant le numéro de lot 6 546 167, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT QU'une bande de piste cyclable juxtaposée à la voie publique passe sur ce lot;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite maintenir l'affectation du lot à des fins de circulation cyclable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite régulariser la situation existante.

Il est proposé par : Madame Catherine Rondeau  
Appuyée par : Madame Maggy Bissonnette

Et résolu unanimement :

D'AUTORISER la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la directrice des Services juridiques et greffe ou en son absence, la greffière adjointe, à signer pour et au nom de la Ville, la promesse d'achat, au montant de un dollar (1,00 \$), plus les taxes applicables calculées sur la juste valeur marchande du terrain, à intervenir avec le propriétaire du lot 6 546 167, cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères, ainsi que tout document nécessaire ou utile pour donner effet aux présentes, notamment l'acte de vente.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

---

2025-12-304  
LEVÉE DE LA SÉANCE

---

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l'ordre du jour ont tous été traités.

Il est proposé par : Monsieur Claude Dansereau  
Appuyé par : Monsieur Stéphane Desrosiers

Et résolu unanimement :

QUE la séance soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE

---

Maud Allaire, mairesse

---

Éléa Claveau, notaire, OMA,  
directrice des Services juridiques et  
greffe